

## Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Saint-Pierre et Miquelon 2019-2023



Bilan de la consultation et synthèse des observations et propositions  
formulées

12 mai 2023

# Introduction

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de Saint-Pierre et Miquelon fixant les objectifs pour 2019-2023, co-élaborée par la Collectivité territoriale et l'État, a fait l'objet d'une participation du public par voie électronique, en application des articles L.141-5 du Code de l'énergie, L.120-1, L.123-19, R.123-46-1 et D.123-46-2 du Code de l'environnement.

Cette PPE a été élaborée en concertation avec les acteurs du territoire, notamment EDF, l'ADEME, la mairie de Saint-Pierre et la mairie de Miquelon-Langlade, membres du Comité de Pilotage de rédaction de ce document, réunis à trois reprises entre 2020 et 2021 pour valider cette programmation.

## 1. Modalités de la consultation

La participation du public par voie électronique était organisée du 03 avril 2023 au 03 mai 2023. Pendant cette période, le dossier mis à disposition était composé des documents suivants :

- le rapport de synthèse de la PPE ;
- le projet de PPE ;
- l'évaluation économique et sociale de la PPE ;
- l'évaluation environnementale stratégique de la PPE ;
- l'avis de l'autorité environnementale (AE) ;
- le mémoire en réponse à l'avis de l'AE ;
- les avis reçus des conseils nationaux consultés ;
- le projet de décret d'adoption de la PPE.

Ces documents étaient consultables sur les sites internet de la DTAM, de la préfecture et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon.

Les personnes intéressées ont pu adresser leurs observations par mail à l'adresse suivante : [consultation-ppe-spm.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:consultation-ppe-spm.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr)

Les documents étaient également consultables sur support papier, sur demande expresse formulée au plus tard le 27 avril 2023 auprès des services de la DTAM.

## 2. Modalités d'information du public

En application de la réglementation, le public a été informé de l'ouverture de la consultation par un avis mis en ligne le 03 avril 2023 sur les sites internet de la préfecture, de la collectivité territoriale et de la DTAM.

En outre, au-delà des obligations réglementaires et afin de mieux informer le public du lancement de la consultation :

- un communiqué a été publié sur le site Cheznoo.net, le 04 avril 2023 ;
- la chaîne de télévision SPM la première a annoncé le démarrage de la consultation de la PPE lors du journal télévisé de 20h le 04 avril 2023.

Afin de faciliter au grand public et à toutes les parties prenantes l'accès à l'information et la compréhension du document, un rapport de synthèse de la PPE a été joint au dossier de consultation.

Durant la semaine du 24 avril au 28 avril 2023, la chaîne de télévision SPM la première a réalisé une série de 5 reportages concernant la programmation pluriannuelle de l'énergie de l'archipel. Ces reportages ont été diffusés quotidiennement lors du journal télévisé de 20h.

La série a abordé les thématiques suivantes :

- la présentation générale de la PPE ;
- l'éolien ;
- l'avenir énergétique de Miquelon ;
- les énergies renouvelables marines ;
- le transport.

### **3. Bilan des contributions**

Au total, il y a eu 6 contributions envoyées par voie électronique dans les délais de la consultation, dont :

- 4 proviennent de contributeurs en tant que citoyens ;
- 2 des maires des communes de Miquelon-Langlade et Saint-Pierre.

Malgré une durée de consultation d'un mois, la participation est faible.

L'ensemble des contributions ont apporté des éléments constructifs accompagnés de propositions.

Les thématiques abordées sont :

- l'élaboration de la PPE ;
- l'importation d'hydrocarbures ;
- la diversité des énergies renouvelables ;
- la sobriété énergétique dans la consommation électrique et le transport ;
- l'interconnexion électrique ;
- l'avenir de la centrale de production électrique de Miquelon ;
- divers.

## Synthèse des observations

Thématiques abordées	Synthèse des propositions et observations	Commentaire
l'élaboration de la PPE	<ul style="list-style-type: none"> <li>· le retard dans le calendrier d'adoption de la PPE et le planning des objectifs définis par la PPE ;</li> <li>· la relance du comité de pilotage de la PPE ;</li> </ul>	<p>La PPE présentée au public concerne la période 2019-2028, en fixant des objectifs chiffrés aux deux horizons 2023 et 2028.</p> <p>Les étapes de consultation ont été initiées dès 2019, et se poursuivent avec cette consultation du public. Malgré le temps nécessaire à ces démarches, le territoire a poursuivi ses actions (rapport de synthèse, page 6).</p> <p>Par ailleurs, la PPE devra faire l'objet d'une réactualisation en 2023, afin d'adopter en 2024 la nouvelle PPE (mémoire de réponse à l'AE, page 3). Cette révision permettra également de corriger les coquilles et erreurs de forme signalées par les contributeurs.</p> <p>Un comité de suivi co-présidé par l'État et la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon sera mis en place pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la PPE. Les modalités de fonctionnement et de composition de ce comité seront prochainement précisées (page 87 PPE).</p>
l'importation d'hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> <li>· la dépendance du territoire aux hydrocarbures ;</li> <li>· la perte des recettes fiscales sur la vente de fuel domestique attribuées exclusivement aux Mairies avec l'insertion des énergies renouvelables ;</li> <li>· l'analyse sur la faisabilité de la mise en place d'un plan d'approvisionnement en bioliquides durables du territoire ;</li> </ul>	<p>L'archipel dépend à 100 % des hydrocarbures pour sa consommation énergétique. En effet, suite à l'arrêt de la production éolienne sur Miquelon en 2014, l'électricité consommée dans l'archipel est produite à 100 % à partir d'énergie fossile (PPE, page 17).</p> <p>En réduisant la part des hydrocarbures dans le mix énergétique, avec l'introduction d'EnR (énergie renouvelable), le déploiement des actions MDE (maîtrise de la demande en énergie), la mise en place du réseau de chaleur et l'encouragement des pratiques de sobriété énergétique, Saint-Pierre et Miquelon gagnera en autonomie et réduira sa dépendance aux hydrocarbures.</p> <p>Le territoire devra collectivement trouver des pistes pour compenser la perte de recettes qui impacte les collectivités.</p> <p>La PPE fixe des objectifs à horizon 2023 à savoir + 33,5 MWh sous forme de biocarburants de 2ème génération issus de la valorisation des huiles alimentaires usagées (HAU).</p> <p>Concernant la production d'électricité, la centrale thermique de Saint-Pierre pourrait être convertible pour produire de l'électricité à partir de biocarburants moyennant des investissements techniques. EDF mène actuellement des études à ce sujet.</p>
la diversité des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>· l'éolien offshore ;</li> <li>· l'analyse de la solution de la production électrique photovoltaïque ;</li> <li>· l'analyse de la solution de production d'hydrogène vert ;</li> </ul>	<p>Actuellement, il n'est pas inscrit d'objectif de production énergétique à partir d'éolien offshore.</p> <p>EDF a lancé l'instrumentation d'une petite installation photovoltaïque de 3kWc sur la toiture de la centrale de production électrique de Miquelon.</p>

Thématiques abordées	Synthèse des propositions et observations	Commentaire
	<ul style="list-style-type: none"> <li>· l'analyse de la solution « chaudière à granulés » pour le remplacement des chauffages « fioul » ;</li> <li>· la réalisation de l'étude sur la valorisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) ;</li> </ul>	<p>Les résultats de cette étude seront publiés en fin d'année 2023.</p> <p>La production et l'emploi du vecteur énergétique « hydrogène vert » peut représenter un intérêt énergétique pour le territoire.</p> <p>À ce titre, et en cohérence avec le plan national hydrogène, la PPE retient la nécessité d'une étude d'opportunité et de faisabilité concernant le développement d'une solution de mobilité automobile hydrogène. Cette étude pourrait englober plus largement la définition d'une stratégie territoriale de production, transport et consommation d'hydrogène (PPE, page 85).</p> <p>Depuis fin 2022, dans le cadre la convention des actions MDE (EDF et CT), une aide directe au propriétaire (1 500 €) est attribuée pour l'acquisition et l'installation d'un poêle à bois ou à granulés. Pour information, des dossiers sont en cours d'instruction.</p> <p>La PPE évoque la production de chaleur possible via la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles (OMR) en combustibles solides de récupération (CSR). Cette étude sera menée en juin 2023 pour des résultats attendus en 2024.</p>
la sobriété énergétique dans la consommation électrique et le transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>· la fiscalité concernant l'importation de véhicules dans l'archipel ;</li> <li>· l'aménagement de voies cyclables et la promotion de la pratique du vélo ;</li> <li>· le projet de transport en commun de la maire de Saint-Pierre ;</li> <li>· le planning de remplacement des luminaires de l'éclairage public de la commune de Saint-Pierre ;</li> </ul>	<p>La Collectivité Territoriale va étudier la piste d'une évolution de la fiscalité pour les véhicules de tourisme les plus polluants. Actuellement, la taxe douanière d'importation des véhicules américains énergivores est supérieure de 8 % par rapport aux véhicules européens moins polluants.</p> <p>Afin de favoriser l'implantation de véhicules électriques, la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon, compétente en matière de fiscalité, a d'ores et déjà modifié le code des douanes par la délibération du 11 juillet n°237/2017. Ainsi, les véhicules électriques et hybrides bénéficient d'une fiscalité plus intéressante que leurs homologues diesels et essences.</p> <p>Il n'est pas inscrit à la PPE d'aménagement de voies cyclables. Cependant, la question pourrait être débattue lors de la réactualisation de la PPE.</p> <p>Le projet de transport en commun Transport à la Demande (TAD) a été initié en 2023 par la Ville de Saint-Pierre. Dans un souci de développement durable, et de diminution d'émissions de gaz à effet de serre, le TAD s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.</p> <p>Le remplacement des luminaires (par des LED) est en cours et devrait être finalisé en 2024 par la mairie de Saint-Pierre.</p>
l'interconnexion électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>· la réalisation d'une interconnexion électrique entre Saint-Pierre et Miquelon, avis divergents parmi les contributions ;</li> <li>· le raccordement électrique de l'archipel au réseau de Terre-neuve ;</li> </ul>	<p>La réalisation d'une étude de potentiel d'interconnexion électrique inter-îles entre Saint-Pierre et Miquelon n'est pas retenue par le comité de pilotage de la PPE de Saint-Pierre et Miquelon. EDF-SEI a réalisé un bilan financier d'investissement de cette interconnexion. Cette estimation se chiffre entre 35 et 45 M€, ce qui représente un coût beaucoup trop important pour l'archipel.</p>

Thématiques abordées	Synthèse des propositions et observations	Commentaire
		La question du raccordement électrique de l'archipel au réseau de Terre-neuve ne contribuerait pas à l'une autonomie énergétique du territoire.
l'avenir de la centrale de production électrique de Miquelon	<ul style="list-style-type: none"> <li>· la rénovation et la possible délocalisation de la centrale de production électrique de Miquelon ;</li> </ul>	<p>Afin de permettre l'insertion d'un maximum d'énergies renouvelables, le projet de rénovation de la centrale de Miquelon sur son site actuel (dans le respect du PPR) agit sur les deux leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· l'installation et la mise en service de groupes électrogènes pilotables pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande ;</li> <li>· un stockage par batteries pour compenser l'intermittence des EnR.</li> </ul>
divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>· la réduction de la dépendance du territoire des importations sur le plan alimentaire ;</li> <li>· lutte contre le gaspillage ;</li> <li>· incitation de la population à consommer l'eau du robinet ;</li> <li>· élaboration d'un plan de plantations d'arbres dans tous les espaces publics totalement nus.</li> </ul>	La PPE n'a pas pour vocation de répondre à ces problématiques ou de mettre en œuvre les propositions formulées.